

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Paris, le 07 FEV. 2023

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des
associations en charge du parrainage

Mesdames et Messieurs les directeurs des missions
locales d'Ile-de-France

Objet : Appel à projets parrainage/marrainage 2023
P.J. : 3 Annexes

En Ile-de-France, « le parrainage/marrainage pour l'emploi » est un dispositif qui contribue à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, la Préfecture de région d'Ile-de-France mobilise les crédits du programme 147 « politique de la ville » en faveur des projets ciblant les publics résidant en quartiers de la politique de la ville (QPV). La DRIEETS Ile-de-France mobilise les crédits du programme 102 « accès et retour à l'emploi » concernant les projets ciblant prioritairement les jeunes en difficulté d'insertion peu ou pas qualifiés.

En 2023, l'appel à projets doit permettre de poursuivre la montée en charge des réseaux parrainage/marrainage afin d'accroître le nombre de bénéficiaires du dispositif, prioritairement ceux issus des QPV.

En 2023, continueront d'être particulièrement soutenues les actions en faveur du public ciblé par le plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ), qui concerne les jeunes de 16 à 30 ans, sans solution et hors de tout dispositif, résidant dans l'un des 210 quartiers prioritaires franciliens couverts par le plan (cf. liste en Annexe 1) ainsi qu'en direction des publics sous main de justice. Seront également soutenues les actions spécifiques en faveur des publics primo arrivants et bénéficiaires de la protection internationale.

Dans les actions envisagées, je vous demande d'accorder une attention particulière aux opportunités d'insertion et d'emploi liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, en veillant prioritairement à orienter les jeunes parrainés et marrainés vers les formations sur la sécurité privée. Une rencontre sur ce sujet sera prochainement organisée avec l'ensemble des acteurs du parrainage.

L'appel à projets est dématérialisé, vous trouverez toutes les informations sur le site « mes démarches simplifiées » (cf. le lien de connexion en Annexe 2 – Fiche modalités techniques de candidature ainsi qu'une fiche explicative en annexe 3).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 13 mars 2023 selon les modalités précisées dans la fiche « modalités techniques » du présent appel à projets.

Pour les structures lauréates en 2022, il est indispensable de justifier la réalisation de l'action en particulier en apportant des éléments de bilan sur les bénéficiaires : sans ce préalable, la demande 2023 ne sera pas examinée.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation pour répondre à cet enjeu majeur en Ile-de-France.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris


Marc GUILLAUME

Copie à : Madame et Messieurs les Préfets de département

Mesdames et Messieurs les Préfets délégués pour l'égalité des chances